Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251215-2025_12_15_07-DE

Commune de Landéda
Aber wrac'h
(Finistère)

Landéda, le 9 décembre 2025

CONSEIL MUNICIPAL
du 15 décembre 2025

SUBVENTION ASL

RAPPORT N°07-08/2025

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251215-2025_12_15_07-DE

L'Association Sportive de Landéda (ASL) œuvre depuis de nombreuses années pour la promotion de la pratique sportive sur la commune. Elle accueille des joueurs de différents âges, propose des entraînements réguliers, participe aux compétitions départementales et contribue à l'animation locale par l'organisation de rencontres et d'activités sportives.

Lors de la mise en place d'une ligne internet au stade, l'association a supporté les c oûts d'abonnement et de forfait pendant quelques mois. Cela se monte à 120,39 €.

Or, pour toutes les associations, la Commune supporte cette dépense notamment aux salles communales.

Par réciprocité, je vous propose de rembourser l'ASL à hauteur du montant dû par le biais d'une subvention.

Je vous propose de délibérer.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251215-2025_12_15_07-DE

Commune de Landéda aber wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 26
Présents	= 20
Votants	= 23

Délibération du conseil municipal
N°**07-08/2025**
Réunion du 15 décembre 2025

SUBVENTION ASL

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Philippe COAT, Christine CHEVALIER, Céline SIMIER, Daniel GODEC, Isabelle POULLAIN, Muriel COLLOMBAT, Catherine COUSTANCE, Rachel BODENES, Marie-Laure LOUBOUTIN, Jean-Luc LE ROUX (arrivé à 18h47), Laurent QUEZEDE, Marine VAUTIER, Italia BIANCHI-RAMEL, Martine KERFOURN, Pascale BIHANNIC

Absents :
Hervé LOUARN donne procuration à Laurent QUEZEDE
Camille SORDET donne procuration à Marine VAUTIER
Jean-Luc LE ROUX (arrivé à 18h47) donne procuration à Catherine COUSTANCE
Nolwenn BOSSARD, Christophe ARZUR, Clément FORICHER

Madame Céline SIMIER a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, par 20 voix Pour, (M. KERLAN David, Mme Rachel BODENES et M. Philippe COAT sortent et ne participent pas au vote),

Monsieur Philippe COAT, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal,

Vu la demande de subvention présentée par l'ASL – section football,

Vu le rapport de M. le Maire,

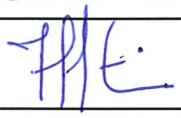
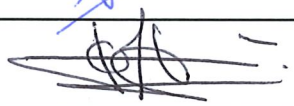
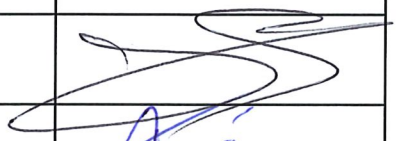
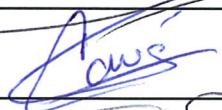
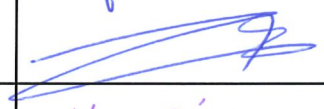
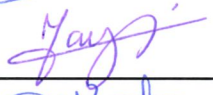
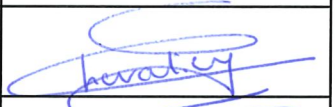
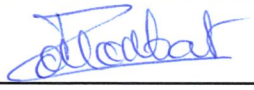
Considérant l'intérêt communal que représente l'activité sportive développée par l'association et sa participation à la dynamique locale,

DÉLIBÈRE

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251215-2025_12_15_07-DE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'Association Sportive de Landéda (ASL) – section football, une subvention de fonctionnement d'un montant de 120,39 €.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251215-2025_12_15_07-DE

KERLAN David		LOUARN Hervé	Procuration à Laurent QUEZEDE
TRÉGUER Alexandre		COUSTANCE Catherine	
POULNOT – MADEC Anne		LOUBOUTIN Marie-Laure	
LE GOFF Laurent		QUÉZÉDÉ Laurent	
BOSSARD Nolwenn	Absente	SORDET Camille	Procuration à Marine VAUTIER
CATTIN Jean-Luc		VAUTIER Marine	
FAVÉ Danielle		LE ROUX Jean-Luc	
COAT Philippe		BODENES Rachel	
CHEVALIER Christine		KERFOURN Martine	
SIMIER Céline		FORICHER Clément	Absent
GODEC Daniel		BIANCHI RAMEL Italia	
POULLAIN Isabelle		ARZUR Christophe	Absent
COLLOMBAT Muriel		BIHANNIC Pascale	